



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Le QUINZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués 11 septembre 2025, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Christian DUCCESCHI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : M. Christian DUCCESCHI, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOURDARD Mme Sandrine THERRASSON M. Vincent MATRICON, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE,

Pouvoirs : Mme Myriam THEVENON à M. Stéphane PARRIN, M. Jean-Eric PIERAGGI à M. Christian DUCCESCHI, M. Stéphane VIVIER à M. Yves CHOMIER

Absents excusés :

Absents non excusés : M. Christophe THELISSON

Soit ONZE membres présents, QUATORZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Yves CHOMIER

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2025

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité

2- Demande de financements pour une action portée par « la commune de La Terrasse sur Dorlay » - Projet de rénovation thermique du hall d'entrée de la Maison des Tresses et Lacets

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention complémentaire sur ce projet de rénovation énergétique de l'entrée du musée de la Maison des Tresses et Lacets via le Contrat annuel (2025) du Parc avec la Région AuRA peut être sollicitée.

Cette phase de travaux prévoit de procéder à la rénovation et mise aux normes PMR de l'entrée du musée. Sur ce dossier, seules les dépenses en lien avec la rénovation thermique et énergétique seront prises en compte et seront retenues dans cette demande de subvention sur le contrat de Parc.

Dans le cadre de cette rénovation thermique, les travaux éligibles suivants sont prévus :

- Menuiseries extérieures (lot 4)
- Isolation thermique des murs et plafonds (lot 5)
- Chauffage performant (lot 6)
- Electricité : réorganisation et équipement en lampes basse consommation (lot 7)

Le montant total de cette opération est de 61 770,00€ HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montants HT		Montants
Lot 4 Menuiseries	27 100,00 €	SIEL – RENOLUTION - CD42	27 650, 00 €
Lot 5 Plâtrerie peinture	10 100,00 €	Etat DETR (Fonds Vert)	9 920,00 €

Lot 6 chauffage WMC	14 570,00 €	Région Auvergne-Rhône Alpes : contrat de Parc du Pilat	11 846,00 €
Lot 7 Electricité	10 000,00 €	Autofinancement commune	12 354,00 €
Total	61 770,00 €	Total	61 770,00 €

Approbation à l'unanimité

3- Convention déneigement

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal que le déneigement de la commune soit assuré par M. Baptiste Fond entrepreneur individuel, comme les précédentes années.

Il convient d'établir une convention de déneigement entre la commune et Monsieur Fond, en fixant les modalités et le prix.

Il invite le conseil municipal à prendre connaissance de la convention

Le conseil décide de fixer la rémunération à 30,00 €

Approbation à l'unanimité

4- Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire

Le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Concernant le risque santé les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2026 de 15€ mensuels par agent ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « Santé » des agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (CDG42) a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès de la MNT. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial.

Le conseil décide de ne pas adhérer à la convention du CDG, pour la raison suivante :

Si on adhère à la convention santé du CDG, les agents qui ne souhaitent pas prendre la mutuelle proposée par le CDG n'auront plus droit à la participation de la commune

Vote contre à l'unanimité

5- Création d'un deuxième emploi non permanent pour le service périscolaire lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'effectif fluctuant du service d'accueil périscolaire nécessite ponctuellement en cours d'année le recours à du personnel supplémentaire afin de respecter les normes d'encadrement des enfants.

Ce type de recrutement temporaire sur emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, le contrat pouvant être renouvelé dans cette limite au cours d'une période de 18 mois consécutifs.

Approbation à l'unanimité

6- Questions diverses

Plantation d'arbres vers la crèche et l'école maternelle :

Afin d'assurer l'ombrage autour de l'école maternelle et de la crèche, des arbres seront plantés courant octobre.

Nous utiliserons le montant de l'aménité rurale accordée par l'Etat, en tant que commune du Parc du Pilat, pour financer une partie de cet investissement.

Travaux école primaire :

Afin d'être en conformité avec la réglementation une porte entre la classe CP/CE1 et la salle du périscolaire a été installée pour permettre l'évacuation des élèves en cas d'évènement imprévu.

En projet : l'installation de volets roulants pour les classes, la peinture des murs des classes, la réfection des sols.

Repas des aînés :

Il aura lieu le jeudi 11 décembre à midi à La Barollière.

Extension et réaménagement de la crèche :

Le projet d'extension et de réaménagement de la crèche avance.

Nous avons eu une nouvelle réunion avec l'architecte, l'économiste et le bureau d'études.

La demande de permis de construire devrait être déposée en fin d'année pour des travaux à l'été 2026.

Des subventions vont être demandées.

Travaux de voirie :

Les travaux d'enfouissement des réseaux chemin des Carrières sont terminés.

Des travaux de réfection de chaussée vont débuter dans les prochaines semaines : route des Frênes, passage du Sabotier, route des Moulins.

SIESDT – Stade de foot :

Des travaux de mise en sécurité sont nécessaires au stade de foot.

Pour pouvoir les engager rapidement, une participation financière des communes de Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay a été accordée au SIESDT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18

Fait le 19/09/2025

Le Maire



Le secrétaire de séance



